

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 4: Le problème des abattoirs à Genève

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny; J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires,
LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm.:

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le problème des abattoirs de Genève.* — *Les injections chimiques dans le terrain.* — *Mécanique appliquée comparée et alliages légers.* — *Association française pour l'avancement des sciences.* — *Association internationale permanente des Congrès de navigation.* — *NÉCROLOGIE: Maurice Brémont.* — *BIBLIOGRAPHIE.* — *CARNET DES CONCOURS.* — *SERVICE DE PLACEMENT.* — *DOCUMENTATION.*

Le problème des abattoirs de Genève.

Voir plan général de situation, page 50 du présent N°.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs ces pénétrantes considérations de M. J.-J. Dériaz, architecte à Genève, parce qu'elles leur faciliteront grandement l'interprétation du compte rendu — que nous publions ci-après — du concours pour les nouveaux Abattoirs de Genève. — *Réd.*

Bien que trente-trois projets aient été présentés au Concours ouvert par la Ville de Genève pour l'établissement d'un projet de nouveaux abattoirs, le jury n'en a retenu aucun comme pouvant être recommandé pour l'exécution. Il faut remarquer, en effet, qu'aucun des projets primés ne répond entièrement au programme.

Faut-il en conclure qu'il n'existe pas de solution, que le problème posé à Genève est techniquement insoluble, — cela s'est vu dans des concours d'architecture — c'est ce que nous allons chercher présentement.

Faisons d'abord quelques remarques :

1^o Dans un abattoir, tout se passe au rez-de-chaussée ; c'est-à-dire que tous les services ont leur local principal, celui où l'on travaille, celui qui communique avec les autres services, en rez-de-chaussée. Il n'y a d'étages que comme dépendances, caves, greniers, fenières, logements. Il en résulte que pour faire communiquer entre eux les services, on ne pourra utiliser des passages en pont ou en tunnel qu'avec des rampes d'accès, système allongeant les parcours. Ce sera donc l'exception, à éviter le plus possible.

2^o Dans ce même rez-de-chaussée, il y aura cependant des services à deux niveaux différents.

Si la plupart d'entre eux tels que halles d'abatage,

étables, frigorifiques sont à la cote 0,00 on aura à un niveau plus élevé d'un mètre environ (cote + 1,00), exigé par les normes en vigueur, les quais de déchargement du chemin de fer, ceux des arrivages par camions, les boxes de saignée des porcs dans l'abattoir. De plus, les pores étant déchargés à la cote + 1,00 et étant abattus à la cote + 1,00 également, on placera avantageusement le stockage d'attente des pores, soit la porcherie et les parcs d'attente au niveau + 1,00 également entre leur place de déchargement et leur place d'abatage. L'ensemble quais-porcherie-parcs-boxes d'abatage des pores sera groupé au même niveau et on évitera ainsi des montées ou descentes à ces animaux, qui sont les plus difficiles à conduire.

3^o Il doit y avoir relation directe entre quais et étables, étables et halles, halles et resserres, etc., c'est-à-dire que tous les services de l'abattoir doivent être contigus les uns aux autres, selon un ordre déterminé par leurs fonctions. Cet ordre, imposé par le programme, est représenté schématiquement par la figure 1 où les flèches de liaison indiquent la nécessité de passage direct d'un service à l'autre, c'est-à-dire sans traverser un autre service.

Ces remarques étant faites, ce schéma de contiguïté des services étant établi, il faut y introduire les voies de circulation à l'intérieur de l'abattoir, soit, selon la terminologie adoptée : le « circuit sale », suivi par les véhicules amenant le bétail ; le « circuit propre », suivi par les véhicules emmenant la viande, ce dernier devant être complètement séparé du premier.

Pour le « circuit propre », ne devant toucher que la halle de chargement des viandes, c'est facile. Devant être court, il sera près de l'entrée, ou, si l'on préfère,